

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ & PASSEPORT

Dépôt des dossiers et retraits **uniquement sur rendez-vous** du lundi au vendredi au 02 98 68 00 30.  
*Merci de déposer en mairie le dossier complet quelques jours avant la date du rendez-vous pour vérification.*

## PIÈCES À FOURNIR - PERSONNE MAJEURE

### Une seule pré-demande à effectuer pour les deux pièces

- Imprimer le récapitulatif de pré-demande** ou **noter le n° de pré-demande** créé sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>, sans le signer, ni coller la photo ;

*Attention : la pré-demande ne dispense pas de la prise de rendez-vous en mairie.*

- 1 nouvelle photo d'identité** en couleur de moins d'un an, non découpée, sur fond neutre et [aux normes](#) (35 x 45 mm, sans lunettes, sans boucles d'oreilles, visage dégagé, bouche fermée...);

- Un justificatif de domicile de moins d'un an à votre nom (ex : facture de téléphone, gaz, électricité, certificat d'imposition ...).**

*Pour les personnes majeures (- 25 ans) hébergées :*

- photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant ;
- attestation sur l'honneur d'un hébergement stable (plus de 3 mois) ;
- justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant.

#### 1<sup>ÈRE</sup> DEMANDE

- Un document officiel avec photo** (carte d'identité ou passeport périmés depuis moins de 5 ans) **ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois** pour les communes de naissance dont l'état-civil [n'est pas dématérialisé](#)

#### RENOUVELLEMENT

- L'ancienne carte d'identité**  
 **L'ancien passeport**

#### DEMANDE PARTICULIÈRE

#### PIÈCES A FOURNIR

Préfixe « veuve » pour la 1<sup>ère</sup> fois

Acte de décès **ou** livret de famille avec la mention de décès **ou** acte de naissance du défunt

Préfixe « épouse » pour la 1<sup>ère</sup> fois

Acte de naissance de l'intéressé avec la mention de mariage **ou** livret de famille

Divorcé(e) avec apparition du nom marital

**Jugement de divorce** autorisant madame à conserver son nom marital

Perte ou vol

- 1 timbre fiscal de 25€ ;
- déclaration de perte : [cerfa n°14011\\*02](#) **ou** de vol (gendarmerie) ;
- copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois pour les communes dont l'état civil [n'est pas dématérialisé](#) sauf en cas de possession d'une carte d'identité valide.